

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 22 Octobre 2015.

**NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.**

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

**OBJET** : *Décision Modificative n°2- Budget Principal.*

N° 2015 / 10 / 21

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le budget primitif adopté,*

*Vu l'avis favorable de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Economie du 12 octobre 2015,*

*Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,*

*Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, suite à l'admission en non valeur sollicitée par le comptable du Trésor Public,*

*Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*APPROUVE la décision modificative n°2 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :*

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après
022	Dépenses imprévues	- 4 812,90	33 510,00	28 697,10
6541	Créances admises en non-valeur	4 812,90	1 500,00	6 312,90
<b>Dépenses</b>	-	0,00	-	-

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,

Le 3 Novembre 2015,

Le Maire.

Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20151029-CM-2015-10-21-  
DE  
Date de télétransmission : 03/11/2015  
Date de réception préfecture : 03/11/2015

